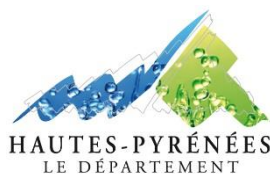
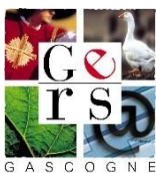


Bilan annuel

Décembre 2016

Mise en œuvre du SAGE Adour amont Bilan d'activité 2016

Action menée avec le concours financier de :



Tables des matières

LES POINTS MARQUANTS.....	4
PRIORITES DE TRAVAIL DEFINIES EN DEBUT D'ANNEE	4
LES REUNIONS DES INSTANCES DU SAGE.....	5
<i>Réunion de la Commission locale de l'eau</i>	<i>5</i>
<i>Réunions du Bureau de la CLE</i>	<i>5</i>
<i>Réunion de la Commission inondation.....</i>	<i>6</i>
<i>Réunions du comité technique</i>	<i>7</i>
<i>Réunions de groupes de travail.....</i>	<i>7</i>
LES AVIS DE COMPATIBILITE AU PAGD ET DE CONFORMITE AU REGLEMENT DU SAGE	7
<i>Rappel du fonctionnement des avis</i>	<i>7</i>
<i>Avis rendus par la CLE ou son Bureau</i>	<i>8</i>
<i>Sollicitations en amont des dépôts officiels</i>	<i>9</i>
<i>Demande d'information voire de consultation de la CLE pour les projets ICPE</i>	<i>9</i>
MISE EN ŒUVRE DU SAGE ADOUR AMONT.....	10
<i>Axe 1 : Assurer une cohérence inter-SAGE</i>	<i>10</i>
<i>Axe 2 : Communiquer sur le SAGE</i>	<i>10</i>
<i>Axe 3 : Mettre en œuvre le SAGE</i>	<i>12</i>
<i>Axe 4 : Suivre la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>14</i>
<i>Bilan de l'avancement sur les priorités définies en début d'année</i>	<i>15</i>
CONTENTIEUX A L'ENCONTRE DU SAGE ADOUR AMONT	16
<i>Rappel des faits de 2015.....</i>	<i>16</i>
<i>Le recours contentieux</i>	<i>16</i>
<i>L'appel de la décision du tribunal administratif de Pau</i>	<i>16</i>
LES ACTIVITES EXTERIEURES	16
<i>Coordination et suivi général des syndicats de rivière</i>	<i>16</i>
<i>Suivi de l'élaboration de la SLGRI de Dax et des PAPI</i>	<i>17</i>
<i>Participation à l'étude prospective Adour 2050.....</i>	<i>17</i>
<i>Autres sollicitations & invitations</i>	<i>17</i>
FORMATION.....	17
<i>Animer un dialogue territorial.....</i>	<i>17</i>
LES PERSPECTIVES POUR 2017.....	17
ANNEXE 1 - ÉTAT DES REUNIONS TENUES PAR LA CLE, SES DIVERSES INSTANCES ET L'ANIMATION DU SAGE EN 2016	18
ANNEXE 2 – COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL REUNIS EN 2016	21
ANNEXE 3 – LISTE DES DOSSIERS D'AUTORISATION ET DE DECLARATION	22

Les points marquants

Si le début de l'année 2016 a été consacré à l'instauration d'une dynamique de mise en œuvre du SAGE à travers la préparation d'études internalisées, le deuxième semestre de l'année a été marqué par une forte sollicitation des partenaires locaux dans le suivi des démarches menées, notamment sur l'urbanisme et les thématiques milieux naturels. Cette dynamique laisse présager une bonne appropriation du SAGE localement, mais elle n'en reste pas moins parfois très récente et spatialement hétérogène.

Concernant la vie de la CLE, le Bureau a été fortement mobilisé en 2016. Il a été convenu avec les membres du Bureau de réduire les réunions en fin d'année et pour les dossiers ne présentant pas d'enjeu majeur afin de ne pas essouffler la dynamique mise en place et l'implication des membres du Bureau. Il semble que cette alternative n'ait pas sensiblement nui aux avis rendus par le Bureau puisque les taux de réponse étaient sensiblement identiques, voire supérieurs, à la participation aux réunions (> 75 %) mais elle a permis de concilier la vie de la CLE avec les autres contraintes des membres du Bureau.

Il convient de saluer les retours sur la prise en compte des avis émis par le Bureau et la CLE dans les arrêtés préfectoraux qui constituent une reconnaissance de l'intérêt et de la plus-value des avis émis, ainsi que les sollicitations volontaires d'avis (de la CLE ou techniques) en amont du dépôt officiel de projets.

Sur la communication et les échanges au sein de la CLE, 2016 a été marquée par une forte participation à une première journée de découverte à destination des membres de la CLE. Ce cadre informel a contribué à faciliter les échanges entre acteurs en invitant à la réflexion sur des thématiques montantes.

Enfin, le contentieux à l'encontre de l'arrêté d'approbation du SAGE Adour amont a été jugé par le tribunal administratif de Pau en juillet. Le verdict est très favorable au SAGE. Il convient néanmoins de noter que les associations de protection de l'environnement ont décidé de faire appel de cette décision.

Priorités de travail définies en début d'année

Au mois de janvier 2016, des actions prioritaires pour la mise en œuvre du SAGE Adour amont ont été définies avec le comité technique et le Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de sorte à :

- aborder des thématiques variées pour mobiliser un large panel d'acteurs autour de la mise en œuvre du SAGE ;
- couvrir tous les sous-bassins versants du territoire par au moins un enjeu traité pour créer ou conserver un lien avec l'ensemble du territoire ;
- donner l'exemple en initiant des actions directement au sein de la CLE et de l'Institution Adour, sa structure porteuse ;
- poursuivre la communication sur le contenu du SAGE et en favoriser l'appropriation pour le faire respecter.

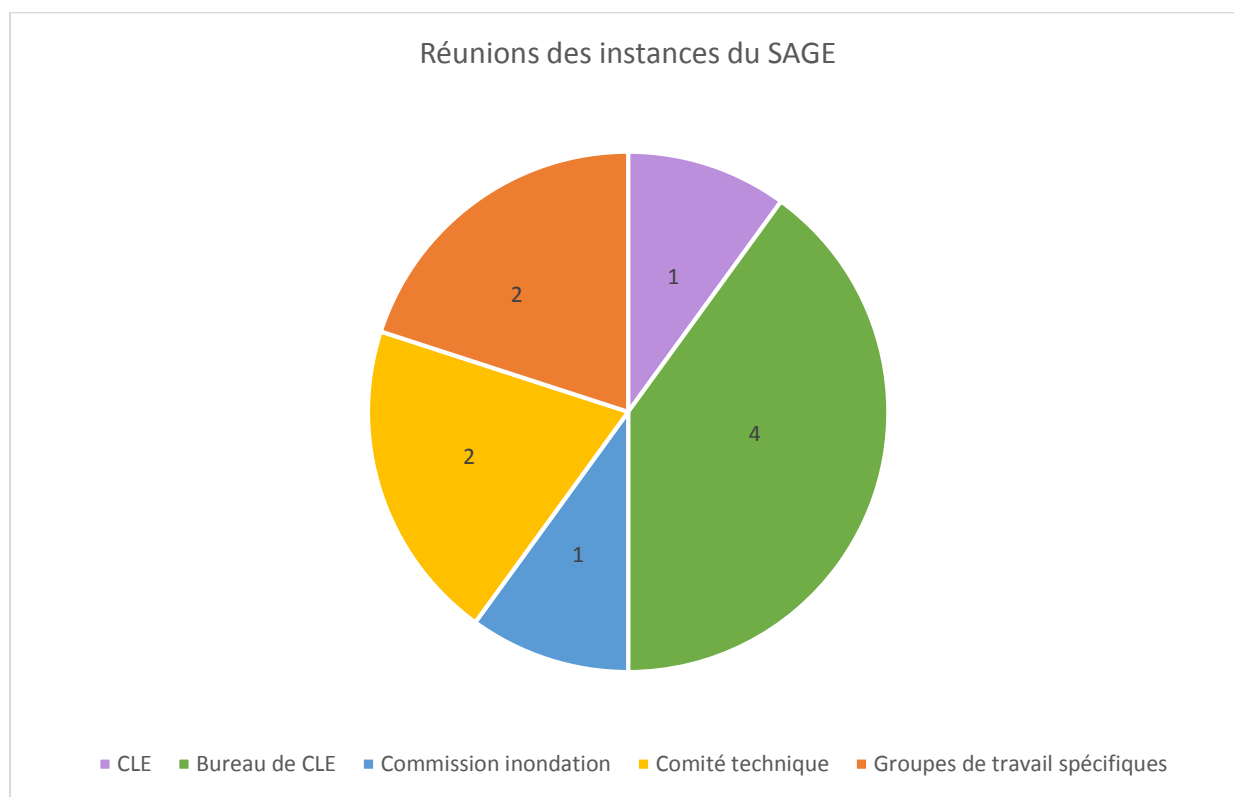
Le Bureau de la Commission locale de l'Eau a validé les priorités suivantes :

- thématique « eau potable » : affiner la délimitation des ZOS et ZPF définies dans le SDAGE Adour-Garonne par une capitalisation des données existantes relatives aux captages et à leur alimentation ;
- thématique « qualité des eaux » : délimiter les zones sensibles à l'érosion diffuse ;
- thématique « quantité » : suivre l'élaboration du projet de territoire, qui reprend l'ensemble des orientations du volet quantitatif du SAGE ;
- thématique « milieux aquatiques » : aborder le volet « zones humides » par la collecte des données existantes et la définition de la fonctionnalité de ces milieux et installer la Commission inondation pour le volet « inondation » ;
- thématique « gouvernance » : accentuer la communication pour favoriser l'appropriation du SAGE et de l'ensemble du territoire par les acteurs de la CLE et réaliser des guides de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et des décisions prises dans le domaine de l'eau avec le SAGE Adour amont.

Les études prévues en 2016 sont réalisées en interne.

Les réunions des instances du SAGE

L'ensemble des réunions tenues en 2016 se trouvent en annexe 1.



Réunion de la Commission locale de l'eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 18 octobre 2016. 26 des 64 membres de la CLE étaient représentés. Cette réunion avait pour objet d'émettre un avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements déposée par l'organisme unique. Elle a également été l'occasion de dresser le bilan des actions du SAGE engagées en 2016 par la cellule d'animation du SAGE et d'informer les membres de la CLE de l'avancement de l'étude prospective sur le changement climatique Adour 2050, pour laquelle les membres de la CLE avaient été sollicités.

Réunions du Bureau de la CLE

L'année 2016 marque la première année de réunions du Bureau de la CLE du SAGE Adour amont après l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE Adour amont.

Le Bureau de la CLE Adour amont s'est réuni 4 fois en 2016. La représentation moyenne au Bureau (membres présents et excusés avec pouvoir) a été de 76 % en 2016.

Bureau de la CLE du 26 janvier

Le Bureau de la CLE Adour amont a émis un avis sur le renouvellement d'autorisation de la centrale hydroélectrique de Barcelonne-du-Gers. Il a également validé les actions prioritaires de la CLE pour l'année 2016. Le PLAGEPOMI 2015-2019 a également été présenté aux membres du Bureau de la CLE (intervention extérieure).

Bureau de la CLE du 25 mars

Le Bureau de la CLE Adour amont a émis un avis sur la SLGRI de Dax suite à la sollicitation du comité technique de la SLGRI. Une présentation de l'étude Adour 2050 (intervention extérieure) et un point sur le contentieux à l'encontre du SAGE Adour amont ont également été présentés.

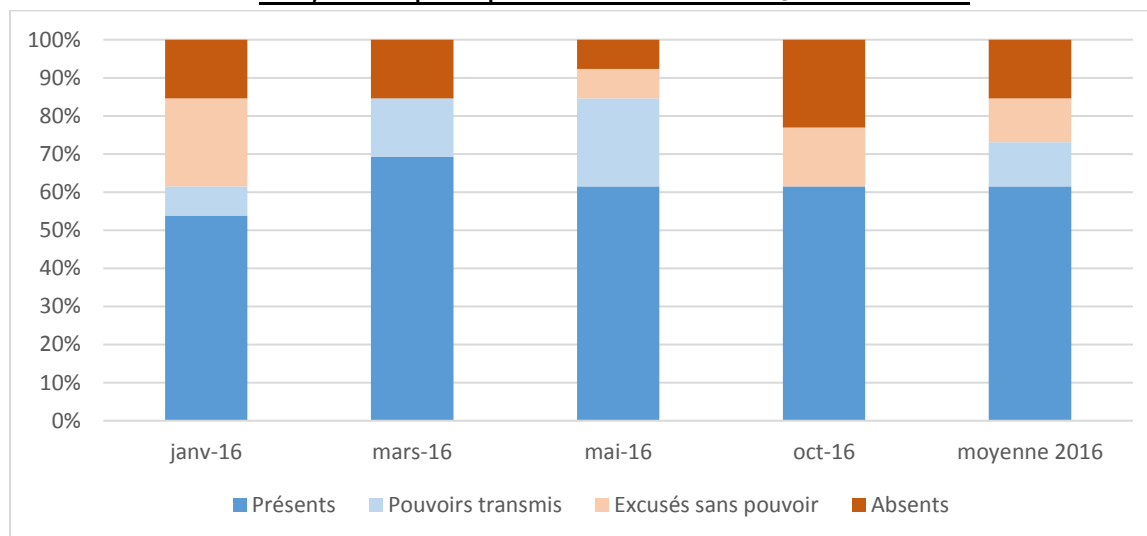
Bureau de la CLE du 11 mai

Le Bureau de la CLE Adour amont a émis deux avis : l'un sur le dossier d'autorisation de l'aménagement du domaine skiable du Grand Tourmalet et le second sur le dossier d'autorisation du renforcement de la conduite Gascogne-Midi porté par Transport et Infrastructures de Gaz France.

Bureau de la CLE du 4 octobre

Le Bureau de la CLE Adour amont a émis un avis sur le projet d'aménagement AgroLandes à Haut-Mauco. La stratégie zones humides (action prioritaire) a également été présentée avec un rappel des enjeux liés à la préservation des zones humides et l'avancement des axes « centralisation et harmonisation des inventaires » et « priorisation des zones de prospection de terrain » qui la composent en 2016.

Analyse de la participation aux Bureaux de la CLE Adour amont



Réunion de la Commission inondation

La Commission inondation est issue de la réponse à la réserve n°2 formulée lors de l'enquête publique du SAGE Adour amont. Elle est chargée de suivre les démarches relatives à la prévention et à la gestion du risque d'inondation et des outils associés sur le périmètre du SAGE. Son rôle d'expertise lui permet de préparer les avis de la CLE sur les outils de gestion du risque qu'elle suit.

18 membres volontaires de la CLE Adour amont se sont inscrits pour participer aux Commissions inondation, soit 28 % des membres de la CLE.

La Commission inondation s'est réunie à Dax le 11 mars 2016 en vue d'élaborer une proposition d'avis sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation de Dax. Une présentation de la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été présentée par la DDTM des Landes en vue de sensibiliser les acteurs présents à cette nouvelle compétence et au lien entre le volet « milieux » et « inondations ». La Commission inondation a travaillé dans le détail le document pour élaborer sa proposition d'avis, qui a ensuite été soumise au Bureau de la CLE. Cette proposition a regroupé des recommandations partagées par l'ensemble des membres de la Commission inondation et des propositions non unanimes. Tous les membres de la Commission inondation ont conclu à la compatibilité de la démarche avec le SAGE Adour amont.

La participation effective de 50 % des membres de la CLE inscrits aux Commissions inondation à cette réunion est à relativiser au regard de l'objet de la préparation de l'avis, localisé en aval du territoire et du fort taux de membres excusés (un tiers).

Réunions du comité technique

Le Comité technique du SAGE Adour amont s'est réuni 2 fois en 2016.

Le 21 janvier 2016, le comité technique a proposé des actions prioritaires à mener en 2016. Il a également permis de clarifier le rôle de la Commission inondation, notamment vis-à-vis des avis de la CLE en matière d'inondation, et de finaliser le tableau de bord 2015.

Le 19 mai 2016, le comité technique s'est réuni en vue de définir deux méthodologies :

- une méthode de hiérarchisation des enjeux en vue de délimiter des zones sensibles à l'érosion, en vue de la mise en œuvre de la disposition 3.1 du SAGE Adour amont
- une méthode de définition des « priorités de prospection » de zones humides, en vue de préparer la mise en œuvre de la disposition 18.3 du SAGE, tout en répondant au nouveau cahier des charges du Forum des Marais Atlantiques, également demandé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Ce comité technique a permis de partager des objectifs communs mais n'a pas permis d'arrêter une méthode définitive.

Réunions de groupes de travail

En 2016, en vue d'élaborer un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, un groupe de travail spécifique « SAGE et urbanisme » a été créé. Il s'est réuni le 11 avril 2016 à cet effet et a été mobilisé à plusieurs reprises par voie électronique. Le comité technique du SAGE Adour amont a également été destinataire des travaux du groupe de travail « SAGE et urbanisme ».

Par ailleurs, pour l'élaboration du guide de compatibilité des décisions prises dans le domaine de l'eau (IOTA et ICPE) avec le SAGE, un groupe de travail réunissant les membres du comité technique du SAGE Adour amont et ceux du SAGE Midouze, ainsi que les instructeurs des dossiers IOTA et ICPE, a été constitué. Il s'est réuni le 21 avril 2016.

La composition de ces deux groupes de travail est décrite en annexe 2.

Les avis de compatibilité au PAGD et de conformité au règlement du SAGE

La CLE a notamment pour mission d'émettre des avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE Adour amont. Ces avis sont donnés sur la compatibilité du projet vis-à-vis des orientations et des dispositions du PAGD du SAGE et sur la conformité du projet au règlement du SAGE.

La liste des dossiers nécessitant un avis de la CLE figure en annexe IV de la circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE.

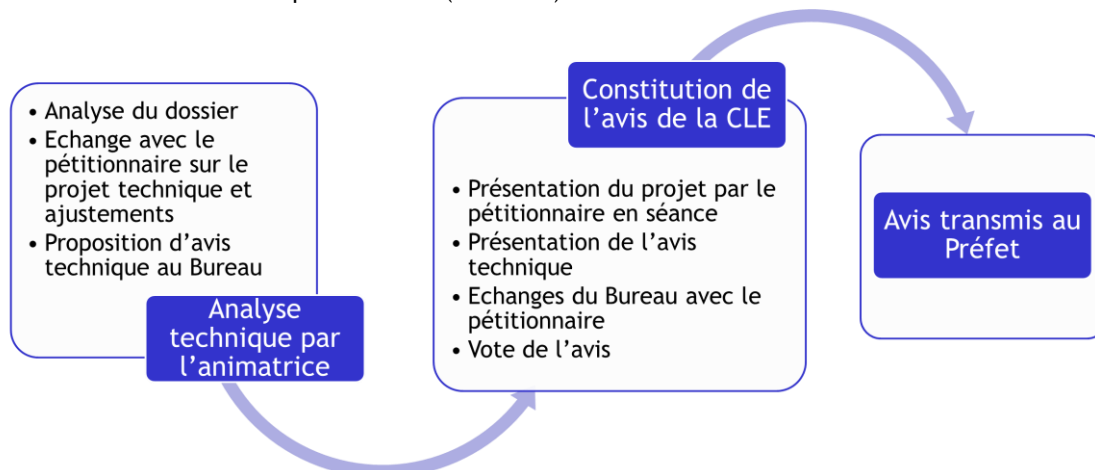
Les délais impartis pour émettre un avis sont plus ou moins courts selon le type de dossier (entre 15 jours et 4 mois). Ainsi pour faciliter la procédure, la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie conformément à son règlement.

La CLE reçoit également pour information les récépissés de déclaration des décisions et projets pris dans le domaine de l'eau.

Rappel du fonctionnement des avis

Il convient de distinguer les sollicitations sur les dossiers d'autorisation finalisés qui sont rendus par la CLE ou le Bureau de la CLE des sollicitations sur des pré-dossiers (dépôts non définitifs, dossiers restants à compléter) qui sont rendus par la cellule d'animation du SAGE. Ces derniers ne relèvent pas d'un caractère obligatoire mais permettent d'apporter d'éventuelles modifications au dossier en vue de limiter les réserves et remarques de la CLE ou de son Bureau lors de la sollicitation officielle de la CLE dans le cadre du dépôt définitif.

L'élaboration des avis émis par le Bureau (ou la CLE) est décrite dans le schéma suivant :



Les avis sur les pré-dossiers (ou pré-avis) transmis par la cellule d'animation du SAGE se limitent à l'analyse du dossier reçu et un éventuel échange avec le pétitionnaire selon les remarques formulées (forme et/ou fond).

Des modifications majeures dans la formulation des avis de la CLE ont été définies au Bureau du 11 mai 2016. Celles-ci visent à uniformiser les avis entre les dossiers, notamment par la distinction entre « réserves » et « recommandations ». Il s'agit d'un système à l'essai qui a été suivi dans l'ensemble des avis émis depuis lors et qui vise à :

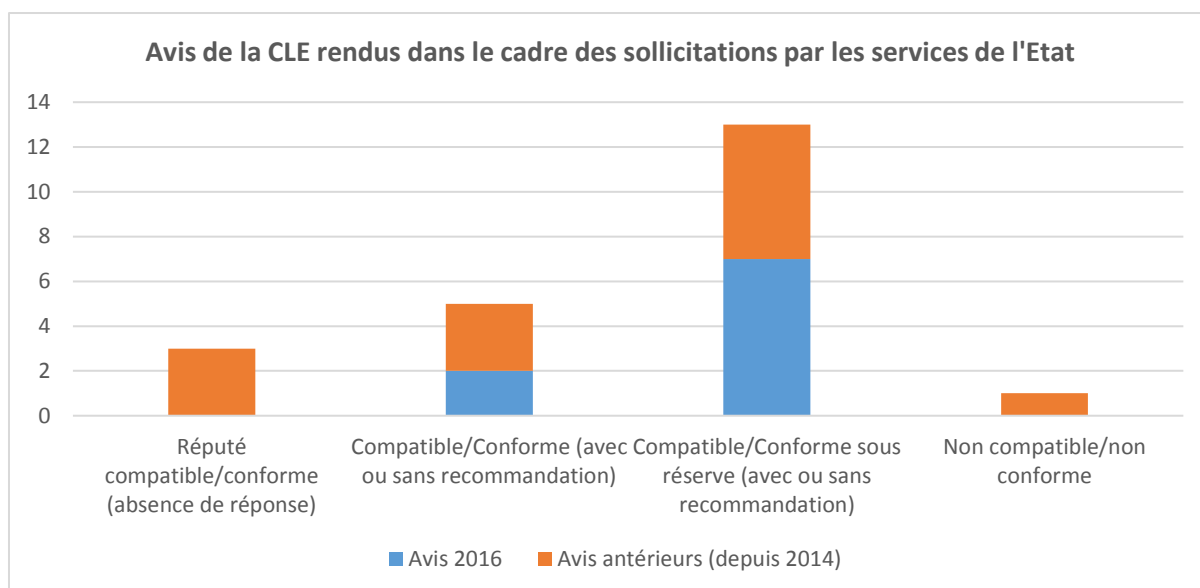
- supprimer la notion d'avis « favorable »/« défavorable » pour un avis de « compatibilité avec le PAGD/conformité avec le règlement du SAGE ».
- utiliser à la notion de « réserve » pour toute demande ayant un lien direct avec le contenu du SAGE, y compris lorsque la disposition n'est pas qualifiée de disposition de « mise en compatibilité ».
- recourir à la notion de « recommandation » pour toute demande n'ayant pas de lien direct avec le contenu du SAGE mais propre à la vision globale du SAGE (ex : changement climatique) ou permettant de faciliter la mise en œuvre du SAGE (transmission d'informations).

Pour les pré-avis comme pour les avis, la sollicitation de la CLE ou de la cellule d'animation du SAGE (pour des aspects plus techniques) sont encouragés pour des dossiers qui n'auraient pas d'obligation à recueillir cet avis mais pour lesquels la formulation d'un avis peut apporter une plus-value au dossier (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation, pré-dossiers de Déclaration d'Intérêt Général pour des travaux en cours d'eau...).

Avis rendus par la CLE ou son Bureau

En 2016, la CLE a émis 7 avis de compatibilité de projet avec le SAGE Adour amont sous réserves et 2 avis de compatibilité, sans réserve, de projet avec le SAGE Adour amont suite à des sollicitations des services de l'Etat.

A noter qu'en 2016, le Comité de pilotage du TRI a sollicité la CLE pour avis sur la SLGRI, avant sa validation. Sur la base des remarques de la Commission inondation réunie le 11 mars 2016, le Bureau de la CLE a émis un avis de compatibilité au PAGD et de conformité au règlement du SAGE, avec des recommandations. Cet avis n'a pas été intégré au graphique suivant car il ne s'agit pas d'une sollicitation des services de l'Etat. Cet avis a toutefois permis de mieux prendre en compte les attentes des représentants d'utilisateurs pour désamorcer d'éventuels conflits à venir, tout en renforçant le rôle de la CLE vis-à-vis de la gestion des inondations.



Liste des dossiers en annexe 3.

Sollicitations en amont des dépôts officiels

Les services de l'Etat et les porteurs de projet peuvent solliciter la cellule d'animation du SAGE pour vérifier ou désamorcer l'éventualité d'une non-compatibilité d'un projet avec le SAGE en amont du dépôt officiel d'un projet.

En 2016, la cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour vérifier la compatibilité de 5 projets en amont de leur dépôt officiel, dont 2 sollicitations par les services de l'Etat du Gers à savoir :

- la demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'organisme unique pour les prélèvements d'eau à usage agricole sur le sous-bassin Adour ;
- la déclaration d'intérêt général du Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses affluents.

Les sollicitations restantes sont en lien avec des dossiers de Déclarations d'Intérêt Général pour la gestion de cours d'eau, à l'initiative des porteurs de projet.

Demande d'information voire de consultation de la CLE pour les projets ICPE

Comme évoqué précédemment, la CLE est informée ou sollicitée pour avis sur les projets pris dans le domaine de l'eau. Or, certains projets de type Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont directement visés par des dispositions du SAGE avec lesquelles ils doivent être compatibles, sans pour autant que la CLE soit informée ou sollicitée pour avis dans le cadre des déclarations, enregistrements ou autorisations sur ces projets, en l'absence de contrainte réglementaire en ce sens.

Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du SAGE et compte-tenu de cette difficulté partagée avec le SAGE Midouze, le Président de la CLE Adour amont et le Président de la CLE Midouze (pour les départements concernés) ont sollicité les Préfets de départements et le Préfet de sous-bassin en octobre 2016 pour les inviter à tenir informées les CLE de ces projets voire de les solliciter pour avis.

Mise en œuvre du SAGE Adour amont

En 2016, la mise en œuvre du SAGE Adour amont par la cellule d'animation du SAGE s'est centrée autour de :

-la **communication** sur le SAGE, dont la réalisation de guides de compatibilité au SAGE et le suivi des documents d'urbanisme ;

-la **mise en œuvre par la cellule d'animation du SAGE de dispositions** sur les thématiques « érosion » et « zones humides », ainsi que sur le suivi du projet de territoire sur le Haut-Adour par le Président de la CLE et la cellule d'animation du SAGE qui s'est limité à des étapes préalables à son élaboration en 2016. La CLE a donc été dans un suivi de la démarche plus que de mise en œuvre des dispositions du SAGE ;

-la **coordination entre les syndicats de rivière et la cellule d'animation du SAGE** afin de renforcer leur rôle de relai de territoire pour le SAGE, tout en les intégrant davantage à la vie de la CLE. Cette action vise à faciliter la mise en œuvre du SAGE sur le long terme et en tenant compte des spécificités des sous-bassins.

A noter qu'une **recherche de cohérence inter-SAGE** a été recherchée pour les actions de communication et de mise en œuvre du SAGE.

Axe 1 : Assurer une cohérence inter-SAGE

Il existe trois SAGE sur le bassin de l'Adour, dont deux sont mis en œuvre (Adour amont et Midouze). Afin de garantir une cohérence entre les travaux menés sur les différents sous-bassins, une cohérence inter-SAGE est recherchée sur la plupart des actions engagées (guides de mise en compatibilité, bases de données unique « zones humides », risque d'érosion), tout en respectant les spécificités de chaque SAGE.

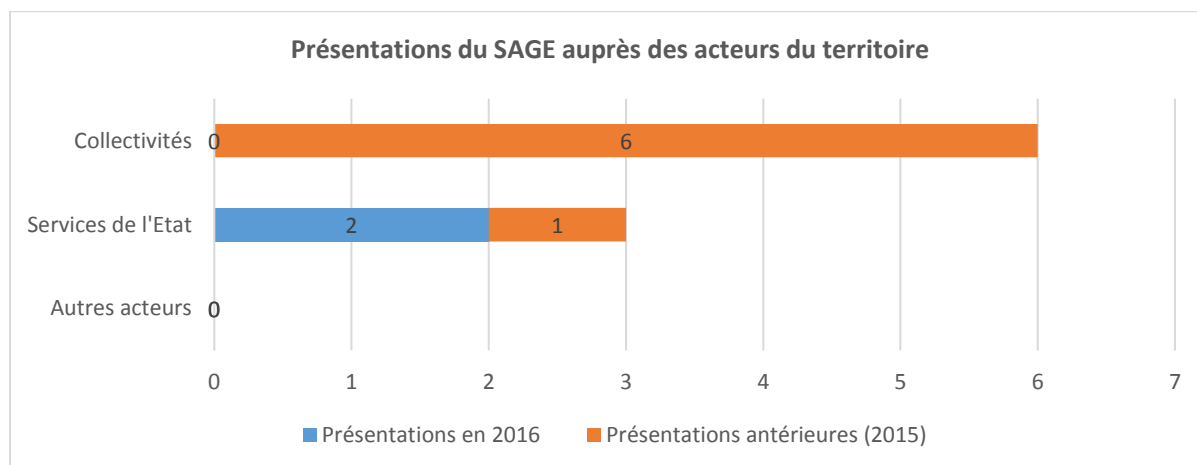
Axe 2 : Communiquer sur le SAGE

Développer la communication et la sensibilisation à travers des interventions spécifiques

Afin de faire connaître le SAGE, et ainsi inciter à sa mise en œuvre, il convient de présenter le document et son contenu, et notamment son lien avec les projets ou études en cours. Ce travail est réalisé par l'animatrice du SAGE mais aussi par les membres de la CLE. Ainsi, le Vice-Président pour les Landes a tenu un discours sur l'intérêt de l'étude Adour 2050 au regard du SAGE lors de la réunion publique de lancement de cette étude. Par ailleurs, des présentations générales du SAGE sont effectuées par l'animatrice du SAGE lors de réunions bilatérales ou d'échanges avec les porteurs de projet lors de la préparation des avis de la CLE. Des précisions sur le contenu du SAGE sont également apportées dans le cadre de sollicitations ponctuelles.

Une fois l'outil connu, l'une des actions prioritaires est la **communication détaillée sur cet outil**, pour une **appropriation du SAGE** par les acteurs du territoire. Pour ce faire, l'animatrice du SAGE a mené des réunions de présentation des documents du SAGE, leur contenu, leur portée, les éléments à prendre en compte, etc.

En 2016, seuls des services de l'Etat (Hautes-Pyrénées et Gers) ont sollicité l'animatrice du SAGE pour effectuer une présentation du contenu du SAGE.



Améliorer l'accès à l'information sur le site internet

En 2016, le site du SAGE Adour amont (www.sage-adouramont.fr) a été restructuré et optimisé afin de faciliter l'accès à l'information aux membres de la CLE, partenaires et autres acteurs susceptibles de le consulter.

L'agenda des réunions du Bureau et de la CLE est désormais tenu à jour afin d'informer les membres de la CLE et les partenaires des réunions à venir. Les différents documents de travail (documents du SAGE, compte-rendu de réunions, etc.) sont hébergés sur le site et classés selon les instances concernées.

Par ailleurs, des compléments devraient être ajoutés en 2017 pour faciliter la compatibilité de dossiers avec le SAGE, comme le contenu des guides de mise en compatibilité, et informer de données-clefs sous format SIG disponibles auprès de l'animatrice du SAGE.

Communiquer et sensibiliser les membres de la CLE à travers une journée de découverte

La communication a également été menée au travers d'une journée de découverte à destination des membres de la CLE, et ouverte aux partenaires sur les places restant disponibles. Cette journée a eu pour objectif de créer une cohésion entre les membres de la CLE, facilitant les échanges informels, et de leur faire découvrir le territoire et des sujets liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

En 2016, le thème choisi a été « Gestion durable de l'eau et valorisation énergétique ». Ce thème a été retenu pour répondre à la demande de membres de la CLE de découvrir la centrale hydroélectrique de Barcelonne-du-Gers suite à un avis donné sur son renouvellement d'autorisation par le Bureau de la CLE en janvier 2016 et en lien avec le développement des énergies renouvelables (loi de transition énergétique).

Les thèmes abordés lors de cette journée de découverte sont :

- 1- Concilier la préservation des milieux aquatiques avec la production hydroélectrique (visite de la centrale hydroélectrique de Barcelonne-du-Gers)
- 2- Produire de l'électricité à partir des réseaux d'eau potable et d'assainissement (présentation par le SDA de l'Ariège)
- 3- Gestion durable des ripisylves et valorisation de la biomasse (visite des actions menées par le SIAVBA sur l'Arros)

La première édition de cette journée, qui s'est déroulée le lundi 5 septembre 2016, a particulièrement bien fonctionné puisque 20 personnes ont été sensibilisées, dont 9 membres de la CLE (4 élus, 3 usagers et 2 représentants des services de l'Etat). Les autres personnes présentes étaient principalement des techniciens des Départements et des services de l'Etat non membres de la CLE¹.

Pour mesurer la satisfaction des personnes présentes et améliorer les prochaines éditions, un questionnaire anonyme a été envoyé aux inscrits après la journée. En termes de satisfaction, 100 % des interrogés se sont déclarés satisfaits de la journée, dont 70 % « très satisfaits ». 90 % des interrogés déclarent qu'ils inciteraient « certainement » les membres de la CLE à participer à cette journée. La « bonne ambiance entre les participants » et la « bonne écoute » a été soulignée, répondant ainsi à l'objectif fixé dans la mise en place d'un cadre d'échange informel.

Quelques voies d'amélioration ont été proposées par les participants. Celles-ci seront prises en compte pour la prochaine édition.

Un questionnaire anonyme a également été envoyé aux membres de la CLE qui ne se sont pas inscrits à cette journée afin d'identifier les freins majeurs (disponibilité ? localisation ? thématique ? ...) et tenter d'y remédier. Une seule réponse liée à une non-disponibilité a été reçue, ce qui ne permet pas de dégager une tendance.

Elaboration de guides de mise en compatibilité avec le SAGE Adour amont

Le SAGE est un document volumineux qui peut être complexe à prendre en main par les acteurs de l'urbanisme et les porteurs de projets IOTA ou ICPE compte-tenu de sa structuration, de la variété de ses dispositions et de l'absence potentielle de moyens décrits pour atteindre les objectifs fixés dans les dispositions. Pourtant, les

¹ Lorsque plusieurs membres d'une structure membre de la CLE ont assisté à la journée alors que la CLE ne propose qu'un siège par structure, une seule personne a été comptabilisée comme « membre de la CLE ». Les autres ont été comptabilisées en tant que « non membre de la CLE ».

documents d'urbanisme et les projets IOTA ou ICPE doivent être compatibles avec le PAGD du SAGE et conformes à son règlement.

Afin de faciliter la compatibilité des projets au SAGE en amont de leur dépôt auprès des services instructeurs, deux guides de mise en compatibilité avec le SAGE Adour amont ont été élaborés en 2016 : un guide de compatibilité des documents d'urbanisme et un guide de compatibilité des dossiers IOTA et ICPE. Ce travail a été mené dans une démarche inter-SAGE, avec le SAGE Midouze. Des groupes de travail ont été réunis (cf. volet Réunions de groupes de travail) pour élaborer ces documents, qui ont une vocation informative et sont dépourvus de portée réglementaire.

Le guide de compatibilité sur les documents d'urbanisme est validé sur le fond. La mise en forme du guide est en cours d'élaboration par une agence de communication afin de faciliter son appropriation par les acteurs locaux. Il sera transmis aux collectivités locales, aux services de l'Etat et aux bureaux d'études intervenant sur les documents d'urbanisme et sera consultable sur le site du SAGE Adour amont (site de l'Institution Adour).

Le guide relatif aux projets IOTA ou ICPE est en cours d'élaboration. Le comité technique inter-SAGE en charge de son élaboration a souhaité faire valider son contenu par la CLE avant diffusion. En effet, ce guide préconise des moyens pour atteindre les objectifs visés dans le SAGE. Il convient donc de vérifier que ces moyens techniques sont partagés, même si le document n'a pas de portée réglementaire et ne saurait remplacer l'avis de la CLE.

Axe 3 : Mettre en œuvre le SAGE

Délimiter les zones sensibles à l'érosion diffuse

La lutte contre l'érosion diffuse est un enjeu fort du SAGE Adour amont pour l'améliorer la qualité de l'eau.

L'aléa érosion a été défini sur le périmètre du SAGE dans le cadre de l'étude *Constitution d'un outil d'analyse et étude de l'aléa d'érosion sur le territoire du SAGE de l'Adour amont* menée en 2010 par Asconit Consultants, sur la base de la méthode développée par l'INRA et l'IFEN. Toutefois, ces seuls éléments ne permettent pas de répondre à la disposition 3.1 du SAGE « Identifier les secteurs les plus sensibles à l'érosion des sols pour y mettre en place des actions spécifiques ».

Afin de rendre applicable cette disposition, comprenant un volet de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, une étude internalisée a été lancée pour délimiter des zones sensibles à l'érosion. Ces zones, sans portée juridique, sont assimilables à des zones à risque érosif élevé. La méthodologie de délimitation a été travaillée avec le comité technique. Les enjeux du territoire vis-à-vis de l'érosion de versant ont été définis sur le modèle des zones d'érosion au sens de l'article R.114-2 du Code rural, à savoir des parties du territoire où l'érosion des sols est soit susceptible de provoquer des dégâts à l'aval (santé ou sécurité), soit diffuse et susceptible de compromettre l'atteinte du bon état. Ces deux catégories d'enjeux ont donc été prises en considération. Les critères d'évaluation utilisés se sont inspirés de l'étude érosion du SAGE Midouze pour garantir une cohérence inter-SAGE et de l'étude de V. Antoni (2006) dans le Languedoc-Roussillon, qui constitue une référence sur le sujet. Compte-tenu de la littérature existante et de la taille du territoire, le travail mené est essentiellement basé sur du croisement de données cartographiques, où du dire d'expert pourra être introduit pour corriger les biais éventuels.

En 2016, la méthode proposée a été pré-validée par le comité technique en attente des données récupérables et des premiers résultats. Ainsi, le comité technique a conservé la possibilité de tester la méthode pour l'ajuster au besoin. L'essentiel des données nécessaires a été récupéré. Toutefois, certaines données restent à acquérir. Une fois celles-ci acquises, le croisement des données sera effectué et le résultat sera proposé au comité technique pour ajustement. Une fois les enjeux cartographiés, il conviendra de les croiser aux aléas en vue de délimiter les zones sensibles à l'érosion diffuse.

Harmoniser les données existantes relatives aux zones humides et identifier les zones humides prioritaires

La disposition 18.3 du SAGE Adour amont préconise d'identifier les zones humides prioritaires. Toutefois, lors de l'élaboration du SAGE, l'étude *Cartographie des zones humides sur le territoire du SAGE Adour amont par approche morpho-pédologique* réalisée par la CACG n'a permis que d'identifier des zones humides probables. Or, les zones humides prioritaires ne peuvent être définies qu'à partir de zones humides effectives. Il était donc nécessaire de prospecter les zones humides probables pour confirmer ou infirmer leurs caractéristiques humides

au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Or, le nombre et la surface des zones humides probables n'a pas permis de lancer une étude globale à l'échelle du SAGE. Le comité technique a donc décidé de définir des priorités de prospection des zones humides probables selon leur niveau de fonctionnalité présumé et leur niveau de menaces. Par ailleurs, les zones humides probables du SAGE ont été définies par une approche morpho-pédologique et de nombreux autres inventaires de zones humides effectives ou probables par une approche végétation existent localement sur le périmètre du SAGE. Une étude inter-SAGE a été lancée par l'Institution Adour pour collecter l'ensemble des données de zones humides effectives et probables existant sur le bassin de l'Adour, afin d'harmoniser et de favoriser la réutilisation des données disponibles. Cette étude permet de répondre pour partie à la disposition 18.2 du SAGE Adour amont. Les zones humides probables ainsi harmonisées au sein d'une base de données unique constitueront la base de travail pour la délimitation des zones de prospection de terrain prioritaires sur le périmètre du SAGE Adour amont.

En 2016, concernant l'harmonisation des bases de données relatives aux zones humides, l'animatrice du SAGE Adour amont a participé à la rédaction du cahier des charges de l'étude, à la collecte des données zones humides sur le territoire et au suivi de l'étude.

Concernant les priorités de prospection de terrain, cette étude a été internalisée. Sur le même principe que pour l'étude sur les zones sensibles à l'érosion, la méthodologie a été pré-validée par le comité technique afin de permettre un réajustement, si besoin. La priorisation est définie suivant les principes appliqués pour les zones humides prioritaires dans les différents guides existants, notamment guide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et guide du Forum des Marais Atlantiques, à savoir l'identification de menaces pour ces milieux et de quatre fonctionnalités : écologiques, hydrologiques, épuratrices et socio-économiques. Toutefois, comme la méthode étant appliquée à des zones humides probables, aucune prospection de terrain n'est utilisée et les critères d'évaluation des fonctionnalités et des menaces sont essentiellement basés sur un traitement cartographique et le recours au dire d'expert. En 2016, les données cartographiques nécessaires ont été collectées et le rapport d'étude a été pré-rédigé, dans l'attente des résultats et d'une validation complète de la méthode prévue en 2017. Le traitement des données sera effectué dès la finalisation de la base de données unique des zones humides probables, sur laquelle sera directement effectuée la priorisation des zones de prospection de terrain.

Préparer l'élaboration du projet de territoire

En 2016, la cellule d'animation du SAGE Adour amont et le Président de la CLE ont poursuivi le travail de suivi technique et politique des démarches de pré-concertation du projet de territoire Haut-Adour lancées par l'Etat. Ils ont notamment participé aux dernières réunions préliminaires à l'élaboration d'un cadre méthodologique partagé (3 réunions : avec les représentants agricoles, avec les associations de protection de l'environnement et avec les autres usagers de l'eau). Ils ont participé à la réunion de restitution de ces ateliers et ont suivi le lancement d'un marché sous maîtrise d'ouvrage Etat en juin 2016, relancé et clôturé en octobre 2016 pour cause d'infructuosité du premier.

En effet, il convient de rappeler que la circulaire de juin 2015 qui cadre les projets de territoire place la CLE au cœur du comité de pilotage de ces derniers, si elle le souhaite.

En 2017, suite au marché porté par l'Etat, l'élaboration du projet de territoire Haut Adour devrait être lancée et les étapes à venir devraient être les suivantes :

- Animation et concertation générale autour du projet en lien avec les partenaires institutionnels ;
- Organiser, préparer et animer les réunions du comité de pilotage « projet de territoire » et des groupes de travail associés ; en rédiger le compte-rendu ;
- Recenser les besoins en études complémentaires après analyse des études existantes ;
- Coordination et suivi des bureaux d'études et prestataires ;
- Rédiger le projet de territoire du Haut Adour sur la base des travaux de la concertation.

Par ailleurs, afin de lever la réserve n°1 de l'arrêté d'approbation du SAGE Adour amont et préparer le projet de territoire, une analyse critique du bilan besoin-ressources du Plan de Gestion des Etiages (repris dans le SAGE) a été lancée en 2016 et confiée à l'IRSTEA.

Garantir la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

En 2016, la cellule d'animation du SAGE a suivi l'élaboration de 9 documents d'urbanisme (1 PLU, 7 PLUi et 1 SCoT du territoire. Elle participe à l'échange de données cartographiques afin de faciliter la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme. En retour, l'accès aux données produites relatives aux enjeux du SAGE est souhaité afin de mettre à jour les informations relatives au territoire (exemple : résultats des inventaires effectués dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme).

Récapitulatif des documents d'urbanisme suivis en 2016

Information de la prescription d'un document d'urbanisme	Echanges de données pour prise en compte enjeux du SAGE	Suivi et invitations aux réunions
PLU Haut-Mauco	SCoT Chalosse Tursan PLUi du Grand Dax PLUi du Val d'Adour Madiranaïs PLUi Pays Tarusate PLUi Pays Grenadois PLUi Pays de Mugron PLUi de Montfort en Chalosse PLU de Saint-Sever PLU de Vic en Bigorre Carte communale de Gabaston	SCoT Chalosse Tursan PLUi Grand Dax PLUi Tursan PLUi Pays Tarusate PLUi Pays Grenadois PLUi de la communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour (relecture uniquement) PLUi Pays de Mugron PLUi de Montfort en Chalosse PLU Haut-Mauco

Néanmoins, la Commission Locale de l'Eau n'étant pas personne publique associée, les structures porteuses de documents d'urbanisme ne la sollicitent pas systématiquement. Par ailleurs, il a été constaté que la plupart des inventaires de zones humides étaient effectués sur critères floristiques et qu'il est par conséquent complexe de mettre en œuvre la sous-disposition 18.1 du SAGE visant à valoriser et promouvoir l'inventaire des zones humides probables du SAGE et de confirmer ou d'infirmer la présence de ces milieux. En effet, l'inventaire des zones humides probables du SAGE a été effectué sur la base de critères pédologiques et seul le recours à ces critères permettrait d'infirmer leur présence. Afin de limiter ces biais, et outre l'élaboration d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, la cellule d'animation du SAGE s'est rapprochée des services de l'Etat pour informer les porteurs de projet des attentes du SAGE dès le porter-à-connaissance.

Une nette amélioration de la prise en compte du SAGE a été ressentie au cours de l'année 2016 dans les Landes, avec une plus grande association de la cellule d'animation du SAGE aux réunions dédiées aux personnes publiques associées depuis la mobilisation d'un groupe de travail « SAGE et urbanisme », et dans les Hautes-Pyrénées grâce à la veille effectuée par les services de l'Etat. En revanche, le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme n'a pas évolué dans le Gers et les Pyrénées-Atlantiques et nécessitera une vigilance accrue en 2017.

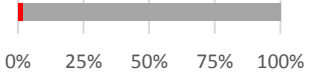
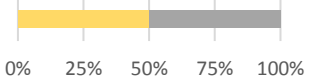
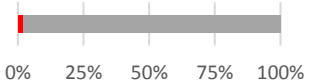
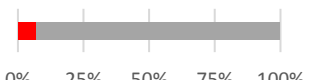


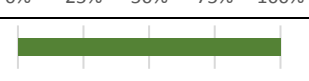


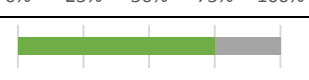
Axe 4 : Suivre la mise en œuvre du SAGE

La mise en œuvre des SAGE doit pouvoir être suivie par la tenue d'un tableau de bord, élaboré à l'aide d'indicateurs (d'état / de pressions / d'actions) identifiés dans le PAGD. Le tableau de bord doit ainsi permettre de suivre l'avancée du SAGE et des actions menées sur le bassin en accord avec ses objectifs.

La réalisation du tableau de bord est incontournable (mais chronophage) dans la mesure où les financements de l'Agence de l'Eau sont conditionnés à sa réalisation.

Le tableau de bord 2015 a été finalisé et mis en ligne sur le site du SAGE en début d'année 2016 et un projet de tableau de bord 2016 a été préparé avec l'Observatoire de l'eau.

Bilan de l'avancement sur les priorités définies en début d'année

Thématique	Objectif	Action	Avancement de l'action	Commentaires
Eau potable	Affiner la délimitation des ZOS et ZPF du SDAGE	Capitaliser les données relatives aux captages et à leur alimentation		Action non retenue en raison d'un autre maître d'ouvrage identifié.
Qualité des eaux	Délimiter les zones sensibles à l'érosion diffuse	Définir les zones vulnérables à l'érosion diffuse		Récupération des données nécessaires. Méthode pré-validée, restant à tester.
		Définir le risque d'érosion diffuse		En attente de la définition des zones vulnérables pour croiser l'aléa et la vulnérabilité.
Quantité	Favoriser les économies d'eau	Suivre l'élaboration du projet de territoire		Projet de territoire non débuté. Participation aux phases préalables.
	Optimiser la gestion et améliorer la connaissance des ressources			
	Créer de nouvelles ressources			
Milieux aquatiques	Acquérir une meilleure connaissance des zones humides	Collecte et synthèse des données existantes		En cours. Nécessitera des mises à jour régulières.
	Identifier les zones humides prioritaires	Prioriser les zones à prospecter		Récupération des données nécessaires. Méthode pré-validée, restant à tester.
	Intégrer les enjeux « inondations »	Installer la Commission inondation		Action réalisée.
Gouvernance	Favoriser l'appropriation du SAGE et de l'ensemble du territoire par les acteurs de la CLE	Réaliser une journée de découverte et sensibiliser les acteurs du territoire		Action réalisée : journée de découverte et sensibilisation des relais de territoire à développer et pérenniser
	Faciliter la mise en compatibilité des projets avec le SAGE	Réaliser un guide de mise en compatibilité pour les documents d'urbanisme		Document validé. Finalisation de la mise en forme en cours.
		Réaliser un guide de mise en compatibilité pour les décisions prises dans le domaine de l'eau		En cours d'élaboration / de finalisation.

Contentieux à l'encontre du SAGE Adour amont

Rappel des faits de 2015

L'arrêté d'approbation du SAGE Adour amont a fait l'objet d'un recours gracieux des associations de protection de la nature et de l'environnement (France nature environnement Midi-Pyrénées, France nature environnement Hautes-Pyrénées, SEPANSO Landes et SEPANSO Pyrénées Atlantiques) le 1er juin 2015 auprès de la Préfecture des Landes, Préfecture coordinatrice de sous-bassin. La Préfecture des Landes a émis un courrier le 29 juillet 2015 précisant qu'aucun des motifs mentionnés par les APNE n'était de nature à justifier le retrait de l'arrêté d'approbation du SAGE Adour amont. Les APNE ont alors décidé d'introduire un recours contentieux pour excès de pouvoir contre l'arrêté d'approbation du SAGE Adour Amont.

Le recours contentieux

En tant que structure porteuse, l'Institution Adour a tenu à se porter partie volontaire pour défendre la légalité du SAGE Adour amont (décision du Bureau de l'Institution Adour du 22 octobre 2015). Le 12 janvier 2016, le Bureau de l'Institution Adour a désigné le cabinet Droit Public Consultants pour défendre les intérêts de l'établissement public au Tribunal Administratif de Pau dans le contentieux à l'encontre de l'approbation du SAGE.

Le premier semestre 2016 a ainsi été l'objet de nombreux échanges entre l'Institution Adour, le cabinet Droit Public Consultants et les services de l'Etat. La cellule d'animation du SAGE a notamment apporté et rédigé les éléments techniques pour alimenter le premier mémoire en défense de la Préfecture et les deux mémoires en défense déposés en intervention volontaire par l'Institution Adour.

L'audience publique sur ce dossier s'est tenue le 5 juillet 2016 au Tribunal administratif de Pau. Le jugement a été notifié le 7 juillet 2016. Il s'agit d'une décision particulièrement étayée, suivant l'analyse du rapporteur public, qui admet l'intervention de l'Institution Adour et **rejette la requête des associations de protection de la nature et de l'environnement d'annuler l'arrêté d'approbation du SAGE Adour amont.**

L'appel de la décision du tribunal administratif de Pau

Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont déposé un appel à la Cour administratif d'appel de Bordeaux. Le mémoire ampliatif a été enregistré le 3 novembre 2016. Le 14 décembre 2016, le Bureau de l'Institution Adour a décidé de poursuivre une intervention volontaire pour défendre la légalité du SAGE Adour amont et de désigner le cabinet Droit Public Consultants pour défendre les intérêts de l'établissement public en Cour administrative d'appel.

Les activités extérieures

L'animatrice du SAGE Adour amont a participé à diverses journées, réunions, visites de terrain. Pour plus de détails se reporter à l'ensemble des réunions de 2016 en annexe 1.

Coordination et suivi général des syndicats de rivière

Compte-tenu de la taille du territoire du SAGE (4 513 km²), la cellule d'animation du SAGE s'est donnée l'objectif de développer les liens avec les relais du territoire et notamment avec les syndicats de rivière. Pour ce faire, la cellule d'animation du SAGE a rencontré les syndicats de rivière du territoire pour mieux coordonner les actions de la CLE et des syndicats, en lien avec l'enjeu d'optimisation de la gouvernance sur le bassin.

Dans ce cadre, la cellule d'animation du SAGE a proposé aux syndicats de développer l'intégration d'un représentant de la CLE dans les instances de suivi d'études stratégiques où la CLE n'était pas associée. L'objectif est de permettre un meilleur suivi des actions menées sur le territoire, de renforcer le rôle de la CLE comme instance référente en matière de gestion globale de l'eau et des milieux et de développer progressivement l'appropriation du SAGE par les relais du territoire. La cellule d'animation du SAGE Adour amont et la CLE ont ainsi pu participer à diverses réunions stratégiques pour les syndicats de rivière.

En retour, la cellule d'animation du SAGE souhaite permettre aux syndicats de rivière d'apporter leur retour d'expérience et leurs connaissances locales dans la vision globale du territoire portée par la CLE. La cellule

d'animation du SAGE développe ainsi les échanges techniques avec les syndicats pour produire des propositions d'avis tenant compte des contraintes et enjeux locaux. Elle informe également les syndicats des projets dont elle aurait connaissance sur leur périmètre, s'ils le souhaitent. Les syndicats de rivière sont également invités à présenter les projets innovants ou stratégiques en Bureau de CLE pour les faire partager plus largement. Cette action nécessite d'être poursuivie à long terme pour être durablement efficace sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Suivi de l'élaboration de la SLGRI de Dax et des PAPI

En 2016, la cellule d'animation du SAGE a participé aux comités techniques du Territoire à Risque Important d'inondation de Dax. Elle suit également l'élaboration des PAPI sur le secteur de la SLGRI de Dax et sur l'Adour amont.

Participation à l'étude prospective Adour 2050

La vision globale de l'eau et de ses usages sur le bassin nécessite de tenir compte de la thématique du changement climatique et de ses effets sur le bassin. La CLE et son Bureau en tiennent d'ailleurs compte dans les avis qu'ils formulent sous forme de recommandations. C'est pourquoi la cellule d'animation du SAGE participe à la démarche prospective Adour 2050 par le biais des réunions publiques, des comités techniques, ainsi que des comités de pilotage, aux côtés du Président et des Vice-Présidents de la CLE.

La cellule d'animation de la CLE a notamment participé à définir les variables, grâce notamment aux retours de la CLE, sollicitée sur ce sujet, et les indicateurs associés, ainsi qu'à la préparation des fiches-variables, supports des ateliers de concertation de janvier 2017.

Autres sollicitations & invitations

L'animatrice du SAGE Adour amont a été invitée à participer à des réunions organisées par des membres de la CLE, notamment l'Assemblée générale du Groupement de Défense sanitaire aquacole d'Aquitaine et les 8^e rencontres de France Hydroélectricité à Pau, avec notamment une matinée de conférences sur le thème de l'environnement et de l'énergie. En raison d'une convergence de réunions, l'animatrice du SAGE n'a pas pu se rendre à cette dernière réunion mais le Président de la CLE a pu assister à l'une des deux journées proposées dans le cadre de ces rencontres.

Par ailleurs, l'animatrice du SAGE a participé à des réunions organisées par l'Etat pour l'identification des cours d'eau et fossés sur le territoire.

Formation

Animer un dialogue territorial

L'animatrice du SAGE Adour amont a participé à 6 journées de formation autour de l'élaboration et de l'animation d'un dialogue territorial, organisé par l'Ifrée en 3 sessions de 2 jours. Cette formation s'inscrit dans le cadre de la préparation du projet de territoire sur le Haut-Adour.

Les compétences développées sont l'organisation d'un cadre de confiance et de concertation et l'animation de réunions par la mobilisation d'outils adaptés et alternatifs pour favoriser les échanges et la co-construction d'un projet commun permettant de répondre aux besoins des acteurs locaux, en dépassant l'ensemble des postures de principe.

Les perspectives pour 2017

Pour 2017, les principales actions prévues sont :

- la finalisation des actions lancées en 2016 (guide de compatibilité IOTA/ICPE, études zones humides, étude érosion) ;
- le suivi du contentieux à l'encontre de l'arrêté d'approbation du SAGE ;
- la poursuite de la communication sur le contenu du SAGE ;
- l'élaboration du projet de territoire Haut-Adour ;
- le démarrage d'actions relatives à l'harmonisation des pratiques et connaissances en matière d'assainissement non collectif et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin.

* * * * *

Annexe 1 - État des réunions tenues par la CLE, ses diverses instances et l'animation du SAGE en 2016

Thématique	MOTIFS DES DEPLACEMENTS	Remarques	DATE
CLE / Animation du SAGE	Visite centrale Barcelonne du Gers	Préparation avis CLE	12-janv-16
	Comité technique du SAGE		21-janv-16
	Réunion de travail avec le Président de la CLE		21-janv-16
	Bureau restreint de la CLE	Président + Vice-Présidents de la CLE	26-janv-16
	Bureau de la CLE		26-janv-16
	Journée des animateurs SAGE	Organisé par l'AEAG - délégation de Pau	8-mars-16
	Bureau restreint de la CLE	Président + Vice-Présidents de la CLE	25-mars-16
	Bureau de la CLE		25-mars-16
	Bureau de la CLE		11-mai-16
	Comité technique du SAGE	Thématique érosion et zones humides	19-mai-16
	Rencontre bilatérale FNE65	Objectif : écoute et recréation d'un climat de confiance	1-juin-16
	Réunion de travail avec le Président de la CLE		5-juil-16
	Journée échanges et terrain SMGAA	Echanges autour de la DIG (pré-avis)	20-juil-16
	Visite chantier effacement seuil TIGF Bernac-Debat	Suite avis de la CLE sur le projet en 2015	21-juil-16
	Réunion téléphonique SMHMA	Préparation de l'avis sur la DIG "Warsmann" et échanges sur la future DIG	26-juil-16
	SATEL - présentation SAGE et échanges sur dossier AgroLandes	Préparation avis CLE	12-sept-16
	Comité de suivi Tourmalet	Suite avis de la CLE	14-sept-16
	Bureau de la CLE		4-oct-16
	Irrigadour - échanges sur le dossier d'AUP	Préparation avis CLE	11-oct-16
	Comité de suivi Tourmalet	Suite avis de la CLE	17-oct-16
CLE Adour amont		18-oct-16	
Contentieux SAGE	Réunion DDTM40 Contentieux SAGE		12-févr-16
	Echanges sur le contentieux à l'encontre du SAGE	Réunion téléphonique	23-mars-16
	Echanges sur le contentieux à l'encontre du SAGE	Réunion téléphonique	24-mai-16
	Echanges sur le contentieux à l'encontre du SAGE	Réunion téléphonique	17-juin-16
	Audience publique contentieux à l'encontre du SAGE		5-juil-16

Thématique	MOTIFS DES DEPLACEMENTS	Remarques	DATE
Qualité	Réunion Nappe de l'Adour		5-avr-16
	Réunion PAT Nappe de l'Adour		21-juin-16
	Colloque "Pour une agriculture performante préservant l'eau"	Organisé par l'AEAG	30-juin-16
Quantité / Projet de territoire	Séminaire Encadrement sur l'Eau - services de l'Etat 65	Témoignage sur les projets de territoire	8-avr-16
	Réunion projet de territoire	Restitution des réunions de pré-concertation	27-mai-16
Milieux	Séminaire SAGE & TVB		6 et 7 juin-16
Zones humides	Réunion zones humides - Département 40		25-févr-16
	Réunion zones humides inter-SAGE		29-févr-16
	Réunion zones humides ADASEA32		4-mars-16
	Restitution Forum des marais atlantiques - Zones humides		12-avr-16
	Coordination inter-SAGE	Thématique zones humides	11-mai-16
	Participation à la négociation du marché zones humides, volet inter-SAGE		19-sept-16
	Réunion cadrage Etude zones humides	Phase 1 en inter-SAGE (constitution d'une base de données)	2-nov-16
	Journée restauration zones humides par FMA		8-nov-16
	Groupe de travail Etude zones humides	Phase 1 en inter-SAGE (constitution d'une base de données)	13-déc-16
Inondation	Comité technique TRI de Dax		12-janv-16
	Commission inondation - SLGRI Dax		11-mars-16
Urbanisme	Suivi SCoT Tursan		9-mars-16
	Réunion planification/urbanisme DDT65		15-mars-16
	Suivi PLUi Tursan		16-mars-16
	Suivi PLUi Pays Tarusate		24-mars-16
	Suivi PLUi Pays Tarusate	Point "zones humides" avec le Bureau d'études	8-avr-16
	Suivi PLUi Grand Dax		24-mai-16
	Suivi PLUi Pays de Mugron	Ateliers thématiques	20-sept-16
	Echange téléphonique pour compatibilité documents d'urbanisme	Bureau d'études en charge PLUi Grand Dax & PLUi Val d'Adour Madiranais	24-oct-16
	Suivi PLUi-H Grand Dax - atelier Trame Verte et Bleue et atelier Eau		14-nov-16
	Cadrage mise en forme guides de compatibilité des documents d'urbanisme		29-nov-16
	Suivi PLUi Pays Tarusate		9-déc-16
	Suivi PLU Haut-Mauco		12-déc-16
	Suivi PLUi Pays Grenadois		15-déc-16

Thématique	MOTIFS DES DEPLACEMENTS	Remarques	DATE
Changement climatique	Adour 2050 - Réunion COPIL n°1 + réunion publique de lancement		15-juin-16
	Suivi Adour 2050 - COPIL n°2		21-juil-16
	Suivi Adour 2050 - Comité technique		15-sept-16
	Suivi Adour 2050 - Comité technique		8-déc-16
Communication	Présentation SAGE aux services de l'Etat du Gers		28-janv-16
	Groupe de travail SAGE et urbanisme	Travail sur un guide de compatibilité (urbanisme)	11-avr-16
	Présentation SAGE en MISE (Hautes-Pyrénées), axe Eau		15-avr-16
	Comité technique inter-SAGE IOTA/ICPE	Travail sur un guide de compatibilité (IOTA/ICPE)	21-avr-16
	Réunion de préparation du discours de M. Ducos à la réunion du 15 juin	Volet "SAGE et Adour 2050"	13-juin-16
	Journée découverte CLE	Thème : "Gestion durable de l'eau et valorisation énergétique"	5-sept-16
	Présentation SAGE à IRRIGADOUR		29-sept-16
Syndicats	Réunion SMHMA - 2e contrat de rivière		19-janv-16
	Comité technique étude stratégique SIMAL		11-févr-16
	Journée échanges et terrain SIABVA	Coordination syndicat de rivière - CLE et échanges sur la thématique érosion	22-mars-16
	Echanges avec le SYRBAL	Coordination syndicat de rivière - CLE	3-mai-16
	Suivi élaboration DIG Haut-Adour	Réunion téléphonique	23-juin-16
	Réunion téléphonique SMHMA	Coordination syndicat-CLE ; sollicitation pour projet avis technique Grand Tourmalet	6-avr-16
	Présentation du SIMAL de maquettes pédagogiques		13-oct-16
	Suivi étude stratégique du SIMAL	Comité technique	24-nov-16
Suivi	Assemblée générale GDS aquacole d'Aquitaine		1-juil-16
	Suivi élaboration DIG relative à l'espace de mobilité de l'Adour landais		28-juil-16
	Réunion cours d'eau-fossés - Préfecture des Landes		27-sept-16
	Groupe de travail cours d'eau/fossés - Landes		17-nov-16

Annexe 2 - Composition des groupes de travail réunis en 2016

Le groupe de travail a été mené en inter-SAGE avec le SAGE Midouze. Sa composition a été co-construite avec les membres des comités techniques du SAGE Adour amont et du SAGE Midouze.

Groupe de travail « SAGE et urbanisme »	Groupe de travail « IOTA/ICPE » = comité technique inter-SAGE Adour amont-Midouze
<ul style="list-style-type: none"> -Services urbanisme des DDT(M) du Gers, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées -Agences d'appui aux collectivités : ADACL 40, ADAC 65, APGL 64 -CAUE des 4 départements (Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées) -Communauté de communes du Pays Tarusate (déclinaison au sein d'un PLUi) -Agence de l'eau Adour-Garonne, délégation de Pau 	<ul style="list-style-type: none"> -Agence de l'eau Adour-Garonne, délégation de Pau -Services « eau » des DDT(M) du Gers, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées -DREALs (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) -ONEMA -Départements, services eau ou environnement (Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées) -Observatoire de l'eau -ARPE

Annexe 3 - Liste des dossiers d'autorisation et de déclaration

DECLARATIONS (envoi à la CLE pour information)				
Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
08/01/2016	Création du lotissement résidentiel communal "Le Hort" à St-Vincent de Paul	40-2015-00273	2.1.5.0	St Vincent de Paul
12/01/2016	Mise en conformité d'un forage au lieu-dit "Pavoine"	32-2015-00486	1.1.1.0	Barcelonne du Gers
18/01/2016	Création d'un puits sur la parcelle section B n° 12 à Artagnan	65-2016-00006	1.1.1.0	Artagnan
20/01/2016	Reprise d'un ouvrage busé au lieu-dit du "Toutsou"	40-2016-00277	3.1.2.0 et 3.1.3.0	Toulouzette
25/01/2016	Création du lotissement Le Mouniscar	65-2015-00266	2.1.5.0	Bazet
26/01/2016	Création d'un réservoir d'irrigation au lieu dit Le Caus	40-2016-00005	1.3.1.0 ; 3.2.3.0 et 3.2.4.0	Lussagnet
01/02/2016	Renforcement berge gauche Bulons sur la commune de BENAC	65-2016-00001	3.1.4.0	Benac
01/02/2016	Lotissement PECOSTE - rejets des eaux pluviales sur la commune de LOUEY	65-2015-00285	2.1.5.0	Louey
04/02/2016	Travaux de réfection d'un ouvrage sur le ruisseau du Bos	40-2016-0041	3.1.2.0	Benquet
05/02/2016	Traversée de l'Arrioutor par conduite eau potable	32-2015-00438	3.1.2.0 et 3.1.5.0	Riscle
22/02/2016	Intervention sur le Luzou - Réfection ouvrage route du Goua sur la commune de Boos	40-2015-00412	3.1.1.0 et 3.1.2.0	Boos
01/03/2016	Entretien ASA Nouilhan	65-2015-00224	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Nouilhan
01/03/2016	Renforcement de berges et busage fossé RD8	65-2016-00013	3.1.3.0 ; 3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Bours
01/03/2016	Réfection de vannes du canal de l'Ayet à Bours	65-2016-00039	3.1.5.0	Bours
01/03/2016	Aménagement accès lotissement rue de la Châtaigneraie, à Laloubère	65-2016-00043	3.1.2.0	Laloubère
02/03/2016	Construction de serres agricoles photovoltaïques à Aire sur l'Adour	40-2015-00444	2.1.5.0 ; 3.2.3.0	Aire sur l'Adour
03/03/2016	Lotissement communal "Bergay" à Rivière Saas et Gourby	40-2015-00387	2.1.5.0 ; 3.3.1.0	Rivière Saas et Gourby
14/03/2016	Travaux de maintenance 2016 du Canal du Bouès	65-2016-0033	3.1.5.0 et 3.2.1.0	Capvern, Lutilhous, Bégole, Burg
21/03/2016	Réfection de berge sur l'Arros	32-2016-00026	3.1.2.0	Ladeveze-Riviere
21/03/2016	Réfection de berge de l'Arros en génie végétal	32-2016-00059	3.1.2.0	Lasserade
24/03/2016	Talutage de berge sur l'Arros sur la commune de Juillac	32-2016-00063	3.1.2.0	Juillac
24/03/2016	Réalisation d'un forage	64-2016-00058	1.1.1.0	Carrere
05/04/2016	Protection du chemin communal de La Gourgue d'Asque	65-2016-00067	3.1.4.0	Asque
05/04/2016	Aménagement berges du parc naturel urbain de Vic	65-2016-00044	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Vic en Bigorre
07/04/2016	Projet de l'EHPAD "Le Berceau" sur la commune de St-Vincent de Paul	40-2016-00039	2.1.5.0 ; 3.2.3.0	Saint-Vincent de Paul
25/04/2016	Scarification atterrissement sur le Lys	65-2016-00056	3.1.5.0	Caixon
26/04/2016	Création du lotissement Le Tuc Blanc	40-2016-00064	2.1.5.0	Mées
02/05/2016	Renforcement berge Echez	65-2016-00069	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Orincles
12/05/2016	Réalisation d'un puits à barbacane pour l'alimentation AEP	65-2015-00087	1.1.1.0	Labatut-Rivière
17/05/2016	Accès au poste de transformation ERDF	65-2016-00095	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Vic en Bigorre
20/05/2016	DIG d'urgence - Travaux de protection de berge en RD de l'Adour	40-2016-00136	3.1.2.0 ; 3.1.4.0	Mées
23/05/2016	Protection berges du vallon du Salut	65-2016-00110	3.1.4.0 ; 3.1.5.0	Bagnères-de-Bigorre
20/05/2016	Travaux en bordure de cours d'eau sous batardeau	64-2016-00080	3.1.5.0	Baleix

Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
30/05/2016	Projet ZI Herry Nord - Traitement des eaux pluviales sur la commune de Vic en Bigorre	65-2016-00114	2.1.5.0	Vic en Bigorre
02/06/2016	Remise en état de deux passerelles sur le Lhécou	65-2016-00090	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.4.0	Bagnères-de-Bigorre
03/06/2016	Confortement de berges	65-2016-00116	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.2.1.0	Esparrros
02/06/2016	Accès chemin Pé dé Hourquet	65-2016-00115	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Campan
06/06/2016	Travaux de protection de voirie communale "Bouézou"	64-2016-00131	3.1.5.0	Aurions-Idernes
07/06/2016	Remplacement buses	65-2016-00122	3.1.2.0 ; 3.1.5.0	Astuges
10/06/2016	Travaux de restauration d'un accès pompier sur l'Adour	40-2015-00208	3.1.2.0	Bégaar
13/06/2016	Construction d'un EHPAD	32-2015-00396	2.1.5.0	Riscle
16/06/2016	Dégravement de la Lène - pont RD14	65-2016-00130	3.1.5.0 et 3.2.1.0	Ricaud
16/06/2016	RN21 - Bretelle de Louey	65-2016-00089	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.4.0 ; 3.2.2.0	Louey
20/06/2016	Dégravement de l'Echez au droit de la prise d'eau du canal d'Andrest	65-2016-00113	3.1.5.0 et 3.2.1.0	Oursbelille
20/06/2016	Piles du pont sur le Mardaing	65-2016-00131	3.1.5.0	Ibos
24/06/2016	Réparation ouvrage hydraulique de franchissement du cours d'eau de l'Arrêt	65-2016-00123	3.1.5.0	Tournay
24/06/2016	Mise en place d'un busage provisoire Adour du Garret	65-2016-00141	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Campan
04/07/2016	Travaux au droit du canal de Lougarlède	65-2016-00144	3.1.2.0 ; 3.2.1.0 ; 3.2.2.0	Tarbes
01/07/2016	DIG Travaux de restauration et d'entretien du ruisseau du Baillié dans le cadre du plan pluriannuel de gestion 2016-2020	40-2015-00138	3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Aire sur l'Adour
07/07/2016	Dispositif anti-embâcles canal Dutau	65-2016-00150	3.1.4.0 et 3.1.5.0	Maubourguet
08/07/2016	Protection du pont Coume et de la voirie communale	64-2016-00166		Maspie-Lalonquère-Juillacq
11/07/2016	Réalisation de piézomètres - site de Lagrave	65-2016-00154	1.1.1.0	Villeneuve-près-Béarn
11/07/2016	Enrochement et curage du ruisseau Esquéda suite à crue 2013	65-2016-00063	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Frechendets
26/07/2016	DIG Travaux de gestion de la végétation sur le canal communal d'Aire sur l'Adour	40-2016-00168	3.2.1.0	Aire sur l'Adour
26/07/2016	Réparation du pont de Bos à Bretagne de Marsan - RD 351	40-2016-00242	3.2.1.0	Bretagne de Marsan
28/07/2016	Mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées	65-2016-00168	3.2.1.0	Pouyastruc
28/07/2016	Mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées	65-2016-00168	3.2.1.0	Pouyastruc
01/08/2016	Restauration du canal de Cassagnac et de la passe à poissons des Charrutots	32-2016-00208	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Plaisance, Jû-Belloc, Tieste-Uragnoux
02/08/2016	Reprise enrochements de soutènement de la route du Moulin de Nars	65-2016-00178	3.1.4.0	Ossun
03/08/2016	Projet de lotissement communal du CES	40-2016-00119	2.1.5.0 ; 3.2.3.0 ; 3.3.1.0	Aurice
08/08/2016	Intervention sur banc de galets avec régilage	64-2016-00229		Abere
08/08/2016	Renforcement berge RD 53	65-2016-00182	3.1.4.0	Sarniguet
08/08/2016	Réfection d'un passage à gué sur le Lys	65-2016-00179	3.1.2.0	Larreule
16/08/2016	Soutènement de la RD 935	65-2016-00193	3.1.4.0 et 3.1.5.0	Campan
19/08/2016	Renforcement soutènement route au droit du Lac de Payolle	65-2016-00194	3.1.2.0 et 3.1.3.0	Campan
22/08/2016	Création d'un forage à usage agricole	40-2016-00276	1.1.1.0	Aire sur l'Adour
23/08/2016	Création d'un passage d'engins provisoire afin d'accéder à un îlot central de l'Adour	32-2016-00229	3.1.5.0	Jû-Belloc

Réception	Dossier	N° dossier	Nomenclature Eau	Territoire concerné
24/08/2016	Réparation du pont du ruisseau de BOS sur la RD933	40-2016-00266	3.1.2.0	Bas-Mauco
31/08/2016	Réparation du pont de Buros - RD2	40-2016-00241	3.1.2.0	Aire sur l'Adour
12/09/2016	Entretien du Bouès	65-2016-00155	3.2.1.0	Lubret Saint Luc
12/09/2016	Renforcement de berge sur l'Echez	65-2016-00189	3.1.4.0 et 3.1.5.0	Escoubès-Pouts
13/09/2016	Remplacement du busage du Palet	32-2016-00127	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Riscle
16/09/2016	Restauration du canal de Bordères sur l'Echez	65-2016-00207	3.1.2.0 et 3.2.1.0	Bordères-sur-l'Echez
22/09/2016	Enfouissement d'une alimentation électrique pour installation d'un pivot d'irrigation	32-2016-00167	3.1.2.0 et 3.1.5.0	Armous-et-Cau
26/09/2016	Création d'une unité de pompage pour l'irrigation sur l'Arros	32-2016-00280	3.1.5.0	Marciac
03/10/2016	Réparation passage à gué	65-2016-00215	3.1.2.0	Larreule
03/10/2016	Renforcement de berges RD18	65-2016-00222	3.1.4.0 et 3.1.5.0	germs-sur-l'ousouet
10/10/2016	Réalisation d'un peigne filtrant végétal pour amortir l'érosion de berge sur l'Arros	32-2016-00206	3.1.2.0	St-Justin
11/10/2016	Traversée de l'Arros par conduite d'irrigation et gestion attérissement	32-2016-00308	3.1.2.0 et 3.1.5.0	Cazaux-Villecomtal
18/10/2016	Remplacement d'un aqueduc	65-2016-00233	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0	Astaugues
18/10/2016	Restauration canal et renforcement berges	65-2016-00217	3.1.2.0 ; 3.1.4.0 ; 3.2.1.0	Pujo
20/10/2016	Confortement de berge par pieux en bois	65-2016-00237	3.1.4.0	Fréchède
20/10/2016	Confortement de berge par pieux en bois	65-2016-00238	3.1.4.0	Jacque
02/11/2016	Désengrèvement pont sur le Miqueu	65-2016-00247	3.1.2.0	Marseillan
02/11/2016	Effacement seuil destiné à l'irrigation	65-2016-00248	3.1.2.0	Lacassagne
27/10/2016	Projet d'urbanisation pour l'OPH	40-2016-00230	2.1.5.0	Saint-Paul-lès-Dax
27/10/2016	Projet d'urbanisation pour l'OPH	40-2016-00230	2.1.5.0	Saint-Paul-lès-Dax
28/10/2016	Curage de cours d'eau	32-2016-00313	3.1.5.0 et 3.2.1.0	Monlezun
09/11/2016	Curage d'une section du canal secondaire de Riscle	32-2016-00291	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0	Riscle
14/11/2016	Reconstruction pont Mardaing	65-2016-00230	3.1.5.0	Ibos
21/11/2016	Remplacement d'un forage d'irrigation	40-2016-00396	1.1.1.0	Haut-Mauco
18/11/2016	Réhabilitation réseaux du quartier de l'Alette	65-2016-00239	3.1.2.0	Tarbes
18/11/2016	Lotissement Lapujole	65-2016-00255	2.1.5.0	Aureilhan
22/11/2016	Construction d'un bâtiment industriel (grossiste) à usage de bureaux et d'entrepôt	40-2016-00258	2.1.5.0	Dax
16/12/2016	Création d'un puits pour l'irrigation	65-2016-00249	1.1.1.0	Larreule
16/12/2016	Création d'un puits	65-2016-00251	1.1.1.0	Ségallas
16/12/2016	Création d'un puits	65-2016-00252	1.1.1.0	Ségallas
19/12/2016	Traitement d'un atterrissement sur l'Echez	65-2016-00266	3.1.2.0	Larreule
19/12/2016	Traitement d'un atterrissement sur l'Echez	65-2016-00267	3.1.2.0	Larreule
19/12/2016	Traitement d'un atterrissement sur l'Echez	65-2016-00268	3.1.2.0	Larreule
20/12/2016	Lotissement "domaine de la sablière"	40-2016-00416	2.1.5.0	Gourbera

AUTORISATIONS (envoi à la CLE pour avis)						
Réception	Dossier	Avis émis	Avis remis par	Nomenclature Eau	Territoire	Retour sur avis de la CLE
18/12/2015	Renouvellement d'autorisation de la centrale hydroélectrique de Barcelonne du Gers	Favorable sous réserve	Bureau		Aire sur Adour	
21/01/2016	Prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole en ZRE pour la campagne 2016	Favorable sous réserve	Bureau		Tout le SAGE	
10/03/2016	Renforcement Gascogne-Midi	Annulation de la demande	Non remis		Lussagnet	
22/03/2016	Aménagement du domaine skiable du Grand Tourmalet	Compatible sous réserve (3 réserves ; 2 recommandations)	Bureau	3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0 et 3.3.1.0	Piquette, Sapins, La Mongie 1800	Oui : avis pris en compte
18/04/2016	Renforcement Gascogne-Midi	Compatible sous réserve (1 réserve ; 2 recommandations)	Bureau		Lussagnet	Oui : avis pris en compte
19/07/2016	DIG Haut-Adour 2016-2017	Compatible	Bureau	3.1.2.0 ; 3.1.5.0 et 3.2.1.0	BV Haut-Adour	
29/08/2016	Opération d'aménagement Agrolandes	Compatible sous réserve (2 réserves, 2 recommandations)	Bureau	2.1.5.0 ; 3.3.1.0	Haut-Mauco	
05/10/2016	AUP prélèvement d'eau irrigation - Irrigadour	Compatible sous réserve (1 réserve, 1 recommandation)	CLE	1.1.2.0 ; 1.2.1.0 ; 1.2.2.0 et 1.3.1.0	Tout le SAGE sauf bassin Bouès	
12/10/2016	RN 21 Tarbes-Lourdes	Compatible sous réserve	Bureau	3.3.1.0 ; etc.	Adé	
27/10/2016	AUP Neste et rivières de Gascogne	Compatible	Bureau		Bassin Bouès	

PRE-DOSSIERS (demandes de pré-avis par les services de l'Etat)				
Réception	Retour	Dossier	Type d'avis	Territoire
29/04/2016	19/06/2016	AUP IRRIGADOUR	Technique	Tout le SAGE sauf bassin Bouès
31/05/2016	17/06/2016	Programme de gestion durable du fleuve Adour et de ses affluents	Technique	Adour et affluents